

Secteurs multi-collèges à Paris : quel bilan après trois ans ?

Notes IPP

n°62

Février 2021

Julien Grenet
Youssef Souidi

www.ipp.eu

Pour tenter de réduire la ségrégation sociale entre les collèges de la capitale, la Ville et l'Académie de Paris expérimentent depuis la rentrée 2017 une méthode nouvelle pour affecter les élèves aux collèges publics : les secteurs multi-collèges. Ce dispositif consiste à définir des secteurs communs à plusieurs collèges géographiquement proches mais présentant des compositions sociales contrastées. L'objectif recherché est d'élargir les secteurs des collèges pour rééquilibrer leur recrutement social. Deux modalités distinctes ont été expérimentées pour affecter les élèves dans les trois secteurs bi-collèges mis en place dans les 18^e et 19^e arrondissements de la capitale : la montée alternée et le choix scolaire régulé. Le bilan des trois premières années d'expérimentation (rentrées 2017 à 2019) est encourageant. Deux des trois secteurs ont atteint leur objectif de mixité sociale et entraîné une nette diminution de l'évitement vers le privé. Dans le troisième secteur, après des résultats initialement décevants, les écarts de composition sociale entre les deux collèges ont commencé à se résorber à partir de la troisième année d'expérimentation et l'évitement vers le privé a reculé. Au-delà du cas parisien, les secteurs multi-collèges constituent une piste prometteuse pour favoriser la mixité sociale dans l'enseignement secondaire public lorsque, comme c'est le cas à Paris, la densité de population est suffisamment importante et le tissu urbain suffisamment diversifié pour permettre un brassage social des publics scolaires.

- Depuis la rentrée 2017, trois secteurs bi-collèges ont été mis en place dans les 18^e et 19^e arrondissements de la capitale et ont concerné chaque année environ un millier d'élèves à l'entrée en sixième.
- Deux modalités ont été mises en œuvre pour affecter les élèves aux collèges des secteurs fusionnés : la « montée alternée » (secteur Berlioz-Coysevox) et le choix scolaire régulé (secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philipe).
- Dans les secteurs Berlioz-Coysevox et Bergson-Pailleron, la mixité sociale a fortement progressé dans les classes de sixième et le taux d'évitement vers le privé a diminué de 15 à 30 % entre 2016 et 2019.
- Dans le secteur Curie-Philipe, le dispositif a entraîné une diminution de 20 % de l'évitement vers le privé entre 2016 et 2019 mais ses effets sur la mixité sociale ont été plus modestes.



Les résultats de l'enquête internationale PISA rappellent régulièrement que la France est l'un des pays de l'OCDE où l'origine sociale des élèves détermine le plus fortement leurs performances scolaires à l'âge de 15 ans. Dans le même temps, plusieurs études et rapports ont mis en évidence le niveau très élevé de ségrégation sociale qui caractérise les établissements du second degré en France, en particulier au collège. Cet état de fait conduit à s'interroger sur le rôle de la dimension ségrégative de l'école française dans le creusement des inégalités sociales et sur l'obstacle à l'apprentissage du vivre-ensemble que peut constituer l'« entre soi » dans le contexte scolaire.

L'incapacité de la carte scolaire à assurer la mixité sociale au collège ne se manifeste nulle part de manière aussi criante qu'à Paris, où la concentration sur un territoire restreint d'une population socialement hétérogène, l'abondance de l'offre scolaire et la place centrale de l'enseignement privé engendrent des niveaux de ségrégation scolaire parmi les plus élevés de France.

Face à ce constat, la Ville et l'Académie de Paris expérimentent depuis la rentrée 2017 une méthode nouvelle pour affecter les élèves aux collèges publics : les secteurs multi-collèges. Ce dispositif consiste à définir des secteurs communs à plusieurs collèges géographiquement proches mais présentant des compositions sociales contrastées. L'objectif est de rééquilibrer le recrutement social des collèges dont les secteurs sont fusionnés. Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus vaste de la démarche engagée par le ministère de l'Éducation nationale à la fin de l'année 2015 pour renforcer la mixité sociale au collège en s'appuyant sur des initiatives fédérant la communauté éducative à l'échelle d'une vingtaine de territoires pilotes.

Au mois de janvier 2017, le Conseil de Paris a voté la création de trois secteurs bi-collèges. Les binômes concernés par cette expérimentation à partir de la rentrée 2017 sont les collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox (18^e arrondissement), Marie Curie et Gérard Philipe (18^e) et Henri Bergson et Édouard Pailleron (19^e). Chaque année, près d'un millier d'élèves ont été affectés dans ces collèges selon deux modalités distinctes : la « montée alternée » et le choix scolaire régulé.

Notre équipe a noué au début de l'année 2016 une collaboration scientifique avec la Ville et l'Académie de Paris pour évaluer la capacité des secteurs multi-collèges à rééquilibrer la composition sociale des collèges concernés et quantifier les réactions comportementales induites par les différentes déclinaisons de ce dispositif. Les résultats présentés dans cette note sont issus du rapport d'évaluation des trois premières années de l'expérimentation (rentrées 2017 à 2019)¹.

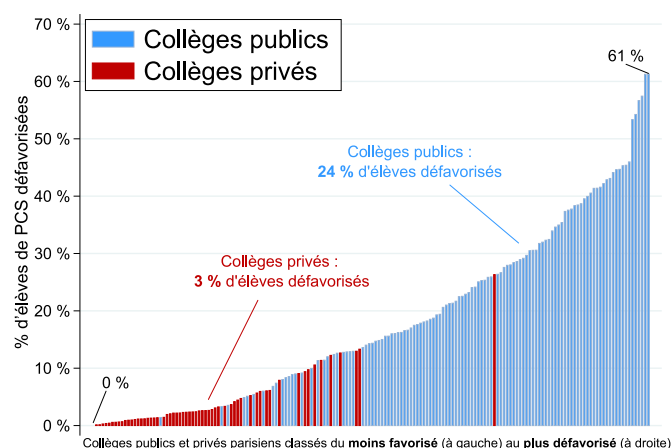
Paris : capitale de la ségrégation sociale au collège

Pour les besoins de cette étude, nous avons été autorisés à travailler à partir d'un ensemble très riche de données de gestion mises à disposition par l'Académie et la Ville de Paris (voir encadré 1). Ces données permettent de dresser un état des lieux précis de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens et de mesurer ses différentes composantes.

Des niveaux de ségrégation parmi les plus élevés de France

En 2019-2020, les 174 collèges de la capitale accueillaient près de 85 000 élèves dont 35 % dans le secteur privé sous contrat. Les collèges parisiens se caractérisent par des niveaux extrêmes de ségrégation : alors que seulement 16 % des collégiens parisiens sont issus de catégories socio-professionnelles (PCS) défavorisées, c'est-à-dire enfants d'ouvriers ou de personnes sans activité professionnelle, cette proportion varie de 0 % dans le collège le plus favorisé de la capitale à 61 % dans le collège le plus défavorisé (voir Figure 1).

Figure 1 – Proportion d'élèves issus de catégories sociales défavorisées par collège à Paris, rentrée 2019



Lecture : À la rentrée 2019, le collège le plus défavorisé de la capitale était un collège public scolarisant 61 % d'élèves issus de catégories sociales défavorisées.

Notes : Chaque barre du graphique correspond à l'un des 174 collèges publics ou privés sous contrat de la capitale et indique la part des élèves de PCS défavorisées (parents ouvriers ou sans activité professionnelle) qui étaient scolarisés dans ce collège à la rentrée 2019. Les collèges publics sont représentés par des barres bleues et les collèges privés par des barres rouges.

Source : Base Élèves de l'académie de Paris, calculs des auteurs.

Le contraste social entre les collèges publics et les collèges privés est saisissant : alors que les seconds (en bleu sur le graphique) accueillent en moyenne près de 24 % d'élèves de PCS défavorisés, les premiers (en rouge) n'en comptent que 3 %. La ségrégation sociale entre les collèges parisiens ne se réduit pas cependant à l'opposition public/privé. Elle est également très marquée entre les collèges publics, où

1. Le rapport est consultable en ligne à l'adresse fournie à la fin de la note. L'analyse des résultats de la première année d'expérimentation a donné lieu à la publication d'une précédente note de l'IPP (Grenet et Souidi, 2018). Certains chiffres peuvent avoir été modifiés à la marge du fait de la mise à jour des données mobilisées dans le cadre de l'étude.

Encadré 1 : Les données mobilisées pour l'évaluation

Pour mesurer l'impact des secteurs multi-collèges sur la mixité sociale et l'évitement scolaire, l'étude s'appuie principalement sur les données individuelles de la Base Élèves de l'Académie de Paris (BEA), qui recense chaque année l'ensemble des élèves scolarisés dans les collèges publics et privés sous contrat de la capitale depuis la rentrée 2011. Outre les informations sur le collège et la classe fréquentés, ces fichiers de gestion indiquent l'origine sociale de chaque élève, qui est mesurée par la catégorie socio-professionnelle (PCS) du responsable légal, et l'adresse de son domicile. Nous avons été autorisés à travailler à partir d'une version anonymisée de ces données, de manière à pouvoir comparer la composition sociale des collèges concernés par les expérimentations à la composition sociale de leurs secteurs respectifs, et ainsi mesurer de manière très fine les comportements d'évitement. Le secteur de rattachement de chaque élève (qu'il soit scolarisé dans son collège public de secteur, dans un collège public hors secteur ou dans un collège privé) est identifié en croisant les adresses géolocalisées des élèves avec les contours de la sectorisation des collèges, qui ont été fournis par la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris. La composition sociale de chaque secteur est calculée à partir des informations recueillies sur la PCS du responsable légal pour l'ensemble des élèves résidant dans le secteur.

La profondeur temporelle des données mobilisées (2011-2019) est suffisamment importante pour analyser l'évolution de la mixité sociale et des comportements d'évitement au cours de la décennie écoulée et ainsi mettre en évidence l'impact éventuel des changements induits par les expérimentations menées depuis la rentrée 2017. Dans les secteurs bi-collèges Bergson-Pailleron et Curie-Philipe, les données de gestion de l'académie de Paris ont été complétées par les informations collectées dans le cadre de la procédure de choix régulé utilisée dans ces deux secteurs. L'appariement de ces données avec les fichiers des constats de rentrée permet d'évaluer la capacité de cette procédure à atteindre l'objectif de mixité sociale qui lui a été assigné, et de comparer la mixité observée à l'issue de l'affectation à celle effectivement constatée à la rentrée.

la proportion d'élèves défavorisés varie entre 1 % et 61 %. À l'échelle nationale, les collèges parisiens sont les plus ségrégués de France, devant les collèges des académies de Versailles et de Lille.

Un autre trait caractéristique de l'académie de Paris est que la ségrégation sociale entre les collèges publics se manifeste à une échelle spatiale très fine (voir Figure 2a) : la moitié environ de la ségrégation sociale entre les collèges publics de la capitale provient en effet de la ségrégation entre les collèges situés dans le même arrondissement.

Composantes : ségrégation résidentielle et évitement vers le privé

On peut distinguer trois grandes composantes de la ségrégation sociale entre les collèges : la ségrégation résidentielle, d'une part, qui conditionne la composition sociale des collèges publics du fait de la sectorisation des établissements (les élèves étant affectés à leur collège de secteur en fonction de leur adresse); les inscriptions dans le privé, d'autre part, qui concernent majoritairement les catégories sociales favorisées; les dérogations et classes à recrutement spécifique (musique, danse, sport, etc.), enfin, qui permettent à certains élèves de s'inscrire dans un collège public situé en dehors de leur secteur de résidence.

À Paris, les différences de composition sociale entre les secteurs de recrutement des collèges publics expliquent près de la moitié de la ségrégation sociale entre collèges (voir Figure 2b). Une autre moitié provient des inscriptions dans le secteur privé, qui privent les collèges publics parisiens de près de la moitié des élèves issus de PCS très favorisées. Les inscriptions dans un collège public hors sec-

teur ne contribuent en revanche que de manière marginale à la ségrégation sociale entre collèges, dans la mesure où les dérogations bénéficient aussi bien aux élèves de milieux favorisés qu'aux élèves de milieux défavorisés.

Les comportements d'évitement contribuent à accentuer les écarts de composition sociale entre des collèges publics parfois voisins. Ces écarts, qui trouvent leur origine dans la ségrégation résidentielle sous-jacente, se retrouvent considérablement amplifiés dans des arrondissements comme le 13^e, le 14^e, le 17^e et le 18^e. Dans ce contexte, l'élargissement des secteurs de recrutement des collèges publics apparaît comme un levier pertinent pour renforcer la mixité sociale dans les collèges de la capitale.

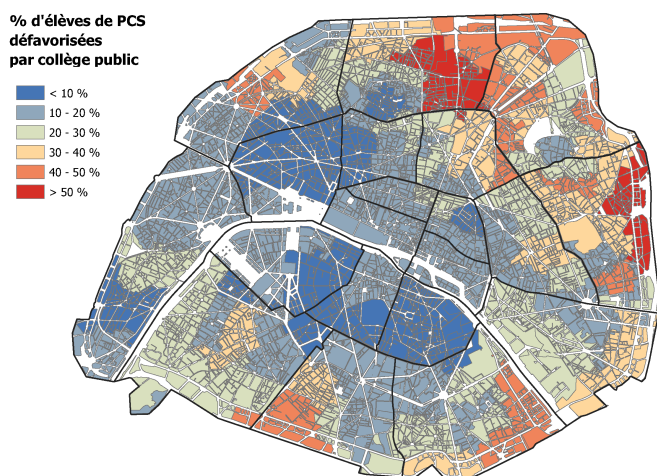
Trois secteurs bi-collèges mis en place à la rentrée 2017

L'expérimentation des secteurs multi-collèges à Paris a été annoncée au mois de novembre 2016. À l'issue d'une phase de concertation, le Conseil de Paris a voté le 30 janvier 2017 l'expérimentation de trois secteurs bi-collèges dans les 18^e et 19^e arrondissements de la capitale à partir de la rentrée 2017.

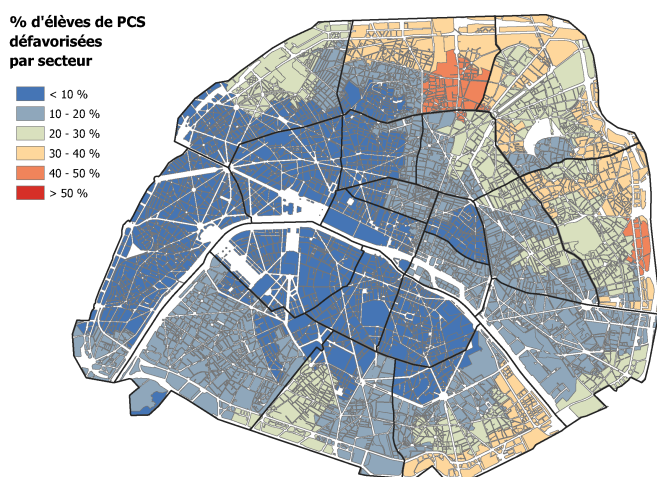
Les modalités d'affectation des élèves ont été laissées à l'appréciation des comités de suivi mis en place dans chacun des secteurs bi-collèges pour associer l'ensemble des parties prenantes. Le comité de suivi du secteur Berlioz-Coysevox s'est prononcé en faveur de la « montée alternée ». Dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philipe, le choix s'est porté sur une procédure de choix scolaire régulé.

Figure 2 – Composition sociale des collèges publics parisiens et de leurs secteurs, rentrée 2019

(a) Proportion d'élèves de PCS défavorisées par collège public



(b) Proportion d'élèves de PCS défavorisées par secteur



Lecture : Ces deux cartes montrent les contours des secteurs des 114 collèges publics de la capitale. La carte du haut indique la part d'élèves de PCS défavorisées (parents ouvriers ou sans activité professionnelle) parmi les élèves scolarisés dans chacun de ces collèges à la rentrée 2019. La carte du bas indique la part d'élèves de PCS défavorisées parmi les élèves domiciliés dans les secteurs de ces collèges (qu'ils fréquentent ou non leur collège public de secteur).

Sources : Base Élèves de l'académie de Paris et Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris, calculs des auteurs.

Secteur Berlioz-Coysevox (18^e) : la « montée alternée »

Bien que distants d'à peine 600 mètres, les collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox présentaient, avant la réunion de leurs secteurs à la rentrée 2017, des profils sociaux extrêmement contrastés (voir partie gauche de la Figure 3). Le collège Berlioz (classé réseau d'éducation prioritaire en 2015) comptait en moyenne 40 % à 60 % d'élèves de PCS défavorisées alors que le collège Coysevox n'en comptait que 10 % à 20 %.

Le comité de suivi du secteur Berlioz-Coysevox a opté pour une procédure dite de « montée alternée ». Cette procédure, qui ne peut s'appliquer qu'aux secteurs bi-collèges, consiste à affecter les entrants en sixième du

double secteur alternativement à l'un et l'autre collège, les élèves affectés à un établissement y restant scolarisés jusqu'en fin de troisième. L'objectif, à terme, est que chaque collège scolarise l'ensemble des élèves du double secteur dans deux niveaux distincts : les années paires, le premier collège n'accueille que des classes de sixième et de quatrième quand le second n'accueille que des classes de cinquième et de troisième ; les années impaires, la configuration est inversée.

Lors de la première année d'expérimentation (rentrée 2017), l'ensemble des élèves domiciliés dans le double secteur Berlioz-Coysevox et entrant en sixième ont été affectés au collège Coysevox ; à la rentrée 2018, l'entrée en sixième s'est effectuée au collège Berlioz avant de revenir au collège Coysevox à la rentrée 2019².

Secteurs Bergson-Pailleron (19^e) et Curie-Philipe (18^e) : le choix scolaire régulé

Les contrastes sociaux entre les collèges des secteurs Bergson-Pailleron (19^e) et Curie-Philipe (18^e) n'étaient pas aussi prononcés que ceux observés dans le secteur Berlioz-Coysevox. Toutefois, ces collèges ont vu leurs compositions sociales s'éloigner depuis le début des années 2010.

Les collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron présentaient des compositions sociales relativement proches du fait de la sociologie similaire de leurs secteurs de recrutement. Dans ces deux collèges, la proportion d'élèves de PCS défavorisées oscillait entre 40 et 50 % avant la mise en place de l'expérimentation (voir partie gauche de la Figure 5). La part des élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée était cependant deux fois plus élevée à Bergson (autour de 40 %) qu'à Pailleron (autour de 20 %). L'un des objectifs du secteur bi-collèges était de rééquilibrer ces proportions et d'endiguer la progression tendancielle du taux d'évitement dans le secteur Pailleron (passé de 42 % en 2011 à 54 % en 2016).

Les collèges Marie Curie et Gérard Philipe ont tous deux été classés en réseau d'éducation prioritaire (REP) en 2000, en raison du profil historiquement défavorisé de leurs élèves. Toutefois, la mise en place à la rentrée 2012 d'une classe à horaires aménagés de musique (CHAM) dans le collège Marie Curie ainsi que plusieurs changements intervenus dans la sectorisation des collèges Curie et Philipe ont contribué à creuser les écarts de composition sociale entre ces deux établissements : en 2016, la part des élèves de PCS défavorisées atteignait 61 % dans les classes de sixième du collège Philipe contre 30 % au

2. Du fait de la capacité d'accueil limitée du collège Coysevox, les élèves de troisième ont été regroupés au collège Berlioz en 2017 et en 2019. La manière dont ces transferts d'élèves ont affecté la mixité sociale au sein du collège Berlioz est présentée en détail dans le rapport d'évaluation.

Encadré 2 : La procédure de choix régulé

La procédure de choix régulé qui a été mise en œuvre pour allouer les élèves entrant en sixième dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philipe a été conçue par notre équipe. Elle s'appuie sur une version modifiée de l'algorithme d'acceptation différée (*deferred acceptance mechanism*) de Gale et Shapley, qui est utilisé dans de nombreux pays pour réguler les affectations scolaires.

Pour mettre en œuvre l'objectif de mixité sociale, les élèves du secteur élargi sont répartis en quatre groupes de revenu en fonction du quotient familial (QF) de leurs parents (ou dans un groupe distinct si le QF n'a pas été renseigné), qui est calculé comme le revenu net imposable divisé par le nombre de parts fiscales. Les places de chaque collège sont ensuite réparties entre les différents groupes de QF de manière à correspondre à la répartition observée au niveau du double secteur. Les élèves sont affectés aux places réservées à leur groupe de QF en fonction des vœux exprimés par les familles et de critères de priorité définis par les comités de suivi mis en place dans chaque secteur. Si, au sein d'un groupe de revenu donné, le nombre d'élèves souhaitant s'inscrire dans un collège excède le nombre de places réservées à ce groupe dans le collège, priorité est donnée aux élèves en situation de handicap, puis aux élèves ayant un frère ou une sœur dans le collège et, enfin, aux élèves qui résident relativement plus près de ce collège que de l'autre collège.

En raison des biais induits par le critère de distance relative, ce critère de priorité fut abandonné à partir de la deuxième année d'expérimentation au profit d'un autre critère : au sein de chaque groupe de QF et après application des critères de handicap et de rapprochement de fratrie, il fut décidé que la priorité serait donnée à l'élève ayant le niveau de QF (exprimé en euros) le plus faible.

collège Curie (voir Figure 6). Ce constat a justifié la mise en place d'un secteur commun à la rentrée 2017.

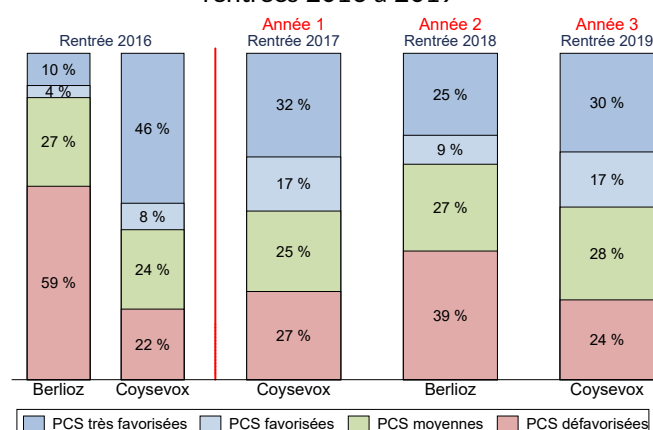
Dans ces deux secteurs bi-collèges, le choix des comités de suivi s'est porté sur une procédure de choix régulé s'appuyant sur un algorithme d'affectation conçu par notre équipe (voir encadré 2). En tenant compte des vœux d'affectation formulés par les parents, cet algorithme répartit les élèves entre les deux collèges de manière à ce que la composition sociale de chaque établissement (mesurée à partir du quotient familial des parents) corresponde à la répartition observée au niveau du double secteur.

La montée alternée : une mixité sociale en forte progression et un reflux de l'évitement vers le privé

Dans le secteur Berlioz-Coysevox, la procédure de montée alternée a permis de renforcer considérablement la mixité sociale dans les classes de sixième de ces deux collèges au recrutement social diamétralement opposé (voir Figure 3). Les progrès de la mixité sociale ont été particulièrement marqués en 2017 et 2019, lorsque les élèves de sixième du double secteur ont été affectés au collège Coysevox : les classes de sixième de ce collège ont alors accueilli environ 30 % d'élèves de PCS très favorisées et 25 % d'élèves de PCS défavorisées, soit des proportions comparables à celles observées parmi les élèves de sixième domiciliés dans le double secteur (que ces élèves fréquentent ou non leur collège de secteur).

La crainte que la réunion des secteurs Berlioz et Coysevox n'entraîne une fuite massive des catégories sociales favorisées vers l'enseignement privé ne s'est pas vérifiée.

Figure 3 – Composition sociale des classes de sixième des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, rentrées 2016 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, les classes de sixième des collèges Berlioz et Coysevox accueillaient respectivement 59 % et 22 % d'élèves de PCS défavorisées. À la rentrée 2017, qui correspond à la première année d'expérimentation de la montée alternée dans le secteur bi-collèges Berlioz-Coysevox, les classes de sixième du collège Coysevox accueillaient 27 % d'élèves de PCS défavorisées.

Notes : PCS très favorisées : cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professions intellectuelles et professions libérales ; PCS favorisées : professions intermédiaires ; PCS moyennes : employés, agriculteurs, artisans, commerçants ; PCS défavorisées : ouvriers et personnes sans activité professionnelle.

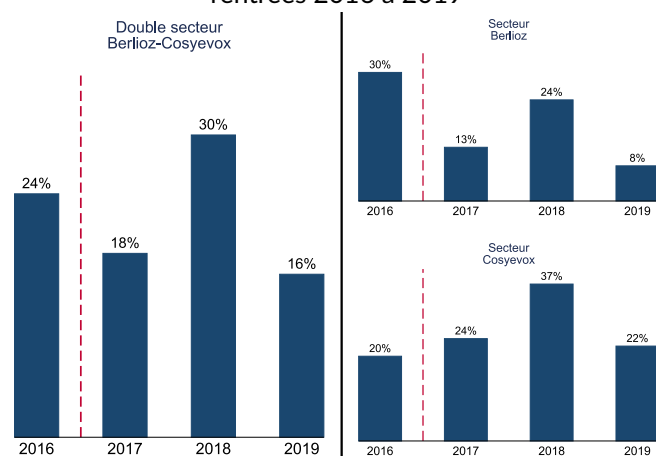
Source : Base Élèves de l'académie de Paris, calculs des auteurs.

Au contraire, la mise en place de la montée alternée a permis, à l'échelle du double secteur, une diminution du taux d'évitement vers le privé, qui est passé de 24 % en 2016 à 16 % en 2019 (voir Figure 4). Ce reflux s'explique par un phénomène de « retour vers le public » des parents de PCS favorisées de l'ancien secteur Berlioz, qui a plus que compensé l'augmentation modérée du taux d'évitement observé parmi les parents de PCS favorisées de l'ancien secteur Coysevox.

Les progrès de la mixité sociale ont été moins spectaculaires lors de la deuxième année d'expérimentation (2018), lorsque l'entrée en sixième s'est effectuée au collège

Berlioz, les classes de sixième de ce collège accueillant alors environ 25 % d'élèves de PCS très favorisées et 39 % d'élèves de PCS défavorisées. Ces moindres performances s'expliquent en partie par la configuration peu favorable proposée aux parents des élèves qui sont entrés en sixième cette année-là : à la rentrée 2018, les classes de quatrième et de troisième du collège Berlioz ne scolarisaient que des élèves originaires de l'ancien secteur Berlioz, au profil social très défavorisé. Cette configuration était de nature, chez les parents des futurs élèves de sixième, à susciter de l'appréhension et a conduit certains d'entre eux à se tourner vers l'enseignement privé. L'amplification des comportements d'évitement observée en 2018 reste toutefois modérée lorsqu'on prend comme référence la situation qui prévalait avant l'expérimentation, le taux d'évitement vers le privé se situant à 30 % en 2018 (contre 24 % en 2016).

Figure 4 – Secteurs Berlioz et Coysevox : proportions d'élèves de sixième scolarisés dans un collège privé, rentrées 2016 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, 24 % des élèves domiciliés dans le double secteur Berlioz-Coysevox étaient scolarisés dans un collège privé à l'entrée en sixième. Parmi les élèves domiciliés dans le secteur Berlioz, cette proportion était de 30 %. Elle était de 20 % parmi les élèves domiciliés dans le secteur Coysevox.

Source : Base Élèves de l'académie de Paris, calculs des auteurs.

Enfin, une inquiétude exprimée lors de la mise en place de l'expérimentation est que les parents d'élèves ayant « joué le jeu » en inscrivant leur enfant dans son collège d'affectation à l'entrée en sixième (Coysevox en 2017 et 2019, Berlioz en 2018) pourraient reconsidérer leur choix en décidant, à la rentrée suivante, d'inscrire leur enfant dans un collège privé, voire en déménageant pour éviter le collège public de secteur. Le suivi des cohortes d'élèves entrés en sixième en 2017 et 2018 invalide cette hypothèse : la mixité sociale observée à l'entrée en sixième est restée remarquablement stable à mesure que les élèves ont progressé dans les niveaux supérieurs, aussi bien parmi ceux qui sont entrés au collège Coysevox en 2017 que parmi ceux qui sont entrés au collège Berlioz en 2018. La mixité sociale permise par la montée alternée a donc été suffisamment pérenne pour affecter durablement l'environnement scolaire des élèves concernés.

Bien que la montée alternée ait permis de rapprocher considérablement les compositions sociales des collèges Berlioz et Coysevox, le dispositif n'est toutefois pas parvenu à équilibrer parfaitement leurs compositions sociales au terme des trois premières années d'expérimentation, les comportements d'évitement ayant été plus marqués lorsque la « montée » des élèves s'est effectuée au collège Berlioz plutôt qu'au collège Coysevox. Bien que cette asymétrie s'explique en grande partie par des facteurs conjoncturels (la présence de classes non mixtes au collège Berlioz en 2018), on ne peut exclure qu'elle persiste à l'avenir, dans une forme atténuée, tant que les différences de perception des deux collèges par les parents d'élèves n'auront pas été entièrement résorbées. Pour limiter ces effets indésirables, une solution alternative pourrait consister à scolariser les élèves de sixième et de cinquième dans le collège historiquement favorisé (Coysevox) avant de les transférer dans le collège historiquement défavorisé (Berlioz) pour y effectuer leurs années de quatrième et de troisième.

Le choix régulé : un bilan plus contrasté

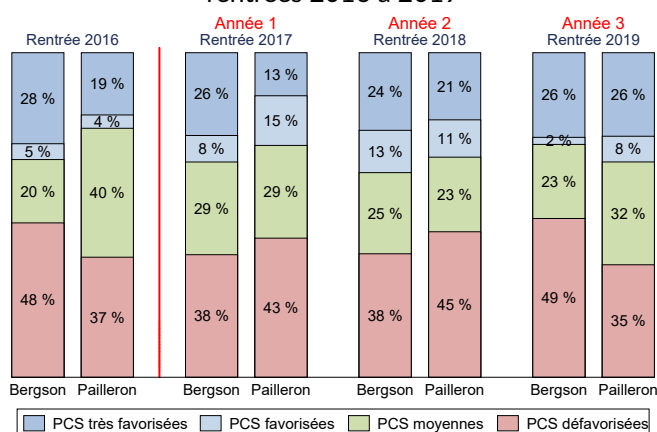
Les marges de progression de la mixité sociale dans les deux secteurs bi-collèges concernés par le choix régulé n'étaient pas aussi importantes que dans le secteur Berlioz-Coysevox, en raison de la moindre polarisation sociale des collèges impliqués dans l'expérimentation. Si la procédure a fonctionné de manière satisfaisante dans le secteur Bergson-Pailleron, ses effets ont été plus décevants dans le secteur Curie-Philipe.

Secteur Bergson-Pailleron : des objectifs atteints

Dans le secteur Bergson-Pailleron, la procédure de choix scolaire régulé a permis une progression sensible des effectifs scolarisés dans les deux collèges et, à l'instar du phénomène observé dans le secteur Berlioz-Coysevox, a entraîné un recul sensible de l'évitement vers le privé. Alors qu'au cours de la période 2011-2016, entre 35 et 40 % des parents domiciliés dans les secteurs Bergson et Pailleron faisaient le choix du privé à l'entrée en sixième, cette proportion est descendue à 25 % à la rentrée 2017, avant de remonter légèrement (à 31 %) lors des deuxième et troisième années d'expérimentation, sans toutefois atteindre les niveaux observés avant la mise en place du double secteur. Ce phénomène a contribué à endiguer l'érosion des effectifs de sixième qui menaçait de conduire à la fermeture de l'un des deux collèges : entre 2016 et 2019, les effectifs de sixième ont augmenté de 6 % à Bergson et de 25 % à Pailleron.

Si la procédure de choix régulé n'est pas parvenue à assurer chaque année une répartition parfaitement homogène

Figure 5 – Composition sociale des classes de sixième des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron, rentrées 2016 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, les classes de sixième des collèges Henri Bergson et Édouard Pailleron accueillaient respectivement 48 % et 37 % d'élèves de PCS défavorisées. À la rentrée 2017, qui correspond à la première année d'expérimentation du secteur bi-collèges Bergson-Pailleron, ces proportions étaient respectivement de 38 % et 43 %.

Source : Base Élèves de l'académie de Paris, calculs des auteurs.

des élèves en fonction de la PCS de leurs parents, elle a néanmoins permis de rééquilibrer la composition sociale des deux collèges (voir Figure 5), en augmentant la part des élèves de PCS favorisées ou très favorisées au collège Pailleron, qui est passée de 23 % en 2016 (contre 33 % à Bergson) à 34 % en 2019 (contre 28 % à Bergson).

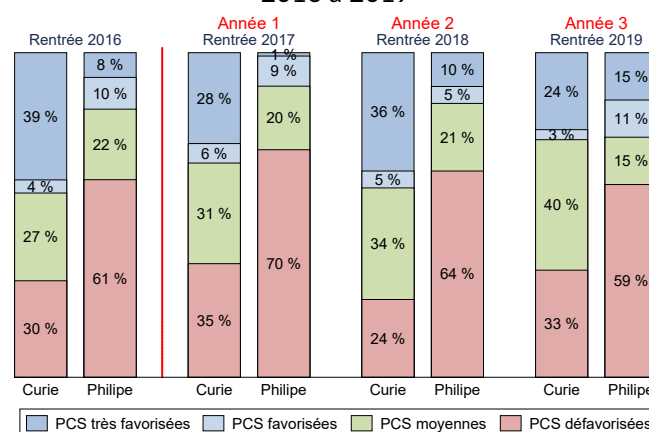
Secteur Curie-Philippe : un impact limité sur la mixité sociale

À l'instar des deux autres secteurs bi-collèges mis en place à la rentrée 2017, le secteur Curie-Philippe a entraîné une diminution sensible de l'évitement vers le privé à l'entrée en sixième, qui est passé de 35 % en 2016 à 28 % en 2019.

Dans ce secteur, la procédure de choix régulé n'a pas cependant pas produit les effets escomptés du point de vue de la mixité sociale, en particulier lors des deux premières années d'expérimentation (voir Figure 6). Les écarts de composition sociale entre les deux collèges ne se sont pas réduits de manière significative entre 2016 et 2018, la part des élèves de PCS défavorisées demeurant deux fois plus élevée au collège Philippe (entre 60 et 70 %) qu'au collège Curie (entre 25 et 35 %).

Plusieurs difficultés structurelles expliquent ce résultat décevant et ont permis d'identifier des pistes d'amélioration. Un premier ensemble de facteurs est à chercher du côté de la procédure de choix régulé elle-même. Le croisement des données de la procédure d'affectation et des constats de rentrée a révélé qu'une partie du déséquilibre social constaté à la rentrée était déjà présente à l'issue de l'affectation, alors même que la composition des deux collèges était équilibrée en fonction du niveau de revenu des parents. Ce paradoxe tient au fait qu'une proportion

Figure 6 – Composition sociale des classes de sixième des collèges Marie Curie et Gérard Philipe, rentrées 2016 à 2019



Lecture : À la rentrée 2016, les classes de sixième des collèges Marie Curie et Gérard Philipe accueillaient respectivement 30 % et 61 % d'élèves de PCS défavorisées. À la rentrée 2017, qui correspond à la première année d'expérimentation du secteur bi-collèges Curie-Philippe, ces proportions étaient respectivement de 35 % et 70 %.

Source : Base Élèves de l'académie de Paris, calculs des auteurs.

élevée de participants (entre 30 et 60 % selon les années) n'a pas fourni de justificatif de quotient familial et que certains des critères utilisés pour déterminer les priorités des élèves ont introduit des biais sociaux, ce qui a entravé la capacité de la procédure à égaliser le recrutement social des deux collèges à l'issue de l'affectation. Les écarts de composition sociale entre les collèges Curie et Philippe ont par ailleurs été considérablement amplifiés par les comportements d'évitement intervenus entre l'affectation et la rentrée, les parents de PCS très favorisées dont les enfants ont été affectés au collège Philippe s'étant massivement tournés vers l'enseignement privé.

Les modifications apportées à la procédure de choix régulé ont permis de réduire les écarts de composition sociale à l'entrée en sixième à partir de la troisième année d'expérimentation : à la rentrée 2019, les deux collèges accueillaient des proportions comparables d'élèves de PCS favorisées ou très favorisées (27 % à Curie contre 26 % à Philippe). Cependant, le dispositif n'est pas parvenu à résorber la surreprésentation des élèves de PCS défavorisées au collège Philippe. L'une des causes structurelles de la moindre résistance de ce collège à l'évitement des PCS favorisées est que contrairement au collège Marie Curie, qui dispose d'une classe à horaires aménagés de musique (CHAM) principalement composée d'élèves au profil social favorisé, le collège Gérard Philipe ne peut compter sur aucun dispositif de cette nature.

Les difficultés du secteur Curie-Philippe à rééquilibrer à court terme la composition sociale de ces deux collèges REP aux dynamiques sociales divergentes met en lumière les difficultés inhérentes à la transition d'un système d'affectation vers un autre. Dans ce secteur, la conjonction d'un phénomène massif d'évitement vers le privé (qui pré-existait à la mise en place du secteur commun) et d'une

forte asymétrie dans l'offre de formation des deux établissements a entravé la capacité de la procédure de choix régulé à atteindre l'objectif de mixité. Si des ajustements techniques ont permis d'apporter des améliorations au cours des trois premières années d'expérimentation du dispositif, d'autres leviers devront être actionnés pour modifier la perception des deux collèges et rééquilibrer leur composition sociale, à commencer par la mise en place d'une offre pédagogique plus attractive au collège Gérard Philipe.

Conclusion

Le bilan encourageant des trois premières années d'existence des secteurs multi-collèges a conduit la Ville et l'Académie de Paris à poursuivre cette expérimentation au-delà de l'année scolaire 2019-2020. Les projets d'extension du dispositif à d'autres arrondissements (10^e, 13^e et frontière 12^e-20^e) n'ont cependant pas abouti, du fait des fortes résistances rencontrées lors des concertations locales qui ont été menées en 2019.

Dans le secteur Berlioz-Coysevox, la phase de transition vers la montée alternée a été achevée à la rentrée 2019. Ces deux collèges n'accueillent plus désormais que des doubles cohortes d'élèves scolarisés dans deux niveaux (6^e/4^e ou 5^e/3^e), qui alternent selon que l'année considérée est paire ou impaire. Le principal défi qui reste à relever dans ce secteur est de résorber les différences résiduelles de composition sociale qui persistent entre les collèges Berlioz et Coysevox, liées à l'évitement plus important subi par le collège Berlioz à l'entrée en sixième.

Dans les secteurs Bergson-Pailleron et Curie-Philipe, la mise en œuvre de la procédure de choix régulé sera à l'avenir grandement facilitée par la possibilité de s'appuyer sur les informations relatives à la catégorie socio-professionnelle des parents, en lieu et place de l'approche fondée sur le quotient familial qui a posé de redoutables difficultés tout au long des trois premières années d'expérimentation. Cette nouvelle approche, qui a été utilisée pour la première fois en 2020 pour affecter les entrants en sixième dans les secteurs concernés par le choix régulé, devrait permettre de mieux équilibrer la composition sociale des collèges à l'issue de l'affectation.

Ces améliorations ne suffiront pas toutefois à garantir une répartition parfaitement équilibrée des élèves effectivement inscrits dans les collèges dont les secteurs ont été réunis, du fait des comportements d'évitement qui interviennent entre l'affectation et la rentrée. Pour y parvenir, d'autres actions devront être engagées, qui passent notamment par la mise en place d'une meilleure remontée d'information sur les pré-inscriptions dans le privé.

Au-delà du cas parisien, les secteurs multi-collèges constituent une piste sérieuse pour favoriser la mixité sociale dans l'enseignement secondaire public lorsque, comme c'est le cas à Paris, la densité de population est suffisamment importante et le tissu urbain suffisamment diversifié pour que l'élargissement des secteurs de recrutement des collèges contribue au brassage social des publics scolaires. En France, ce type de configuration se rencontre fréquemment dans les grandes agglomérations urbaines. Des villes comme Bordeaux, Lille, Marseille ou Toulouse sont en effet traversées par des frontières sociales très marquées au sein de leur espace urbain. La pertinence de ce dispositif devra cependant être évaluée en tenant compte des disparités socio-spatiales propres à chaque territoire.

La capacité des secteurs multi-collèges à renforcer la mixité sociale au collège n'est pas une fin en soi et n'a de sens que si elle permet d'agir, à plus long terme, sur les inégalités scolaires. Dans cette perspective, l'un des principaux enjeux de l'évaluation au cours des prochaines années sera d'étendre le champ de l'analyse aux effets de la mixité sociale sur les compétences et les trajectoires scolaires des élèves.

Auteurs

Julien Grenet est directeur de recherche au CNRS, professeur associé à l'École d'économie de Paris et directeur adjoint de l'Institut des Politiques Publiques.

Youssef Souidi est doctorant à l'EHESS et à l'École d'économie de Paris dans le cadre d'un partenariat CIFRE avec la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris.

Remerciements

Ce projet, lauréat de l'initiative présidentielle « La France s'engage », a bénéficié du soutien financier du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, mis en œuvre par le ministère chargé de la Jeunesse.

Les analyses proposées dans cette note sont sous la seule responsabilité des auteurs et ne peuvent être attribuées ni à l'Académie de Paris, ni à la Ville de Paris, ni au Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, et des Sports.

Références de l'étude

Cette note s'appuie sur le rapport *Renforcer la mixité sociale au collège : une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris*, par Julien Grenet et Youssef Souidi, Rapport IPP n° 31, février 2021. Lien : <https://www.ipp.eu/publication/fevrier-2021-renforcer-mixite-sociale-college-evaluation-secteurs-multi-colleges-paris/>

Notes IPP

Comité éditorial : P. Boyer, A. Bozio, J. Grenet
Editeurs : P. Dutronc-Postel, A. Rain